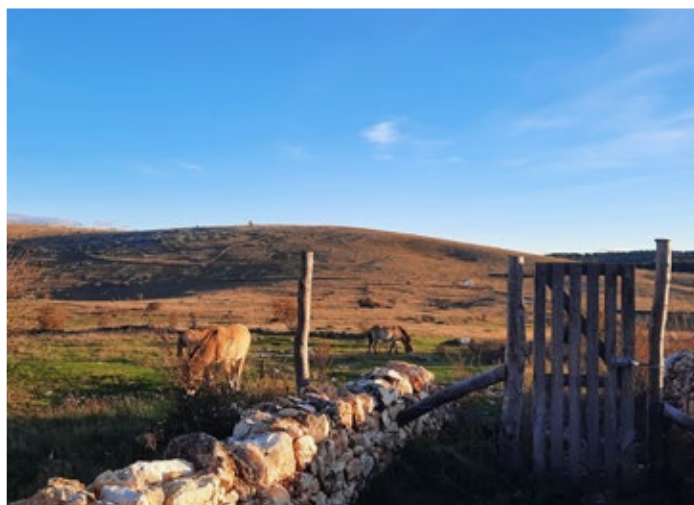


Gorges
Causses Cévennes
Communauté de Communes



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Sommaire

La Communauté de communes

Le territoire.....	4
Les compétences communautaires	5
La gouvernance	6
Les principales actions, réalisations et marchés publics.....	7

La Direction Générale des Services

Le personnel	8
Les finances	9
L'animation du territoire	10
Communication	10
La collecte et le traitement des déchets.....	10
Programme national «Petites villes de demain»	11
La gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondations.....	11
Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses	12
Natura 2000.....	13

Solidarités Territoriales

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant	14
Maisons des Assistantes Maternelles (MAM)	14
Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	15
Le Transport à la Demande.....	15
Contrat Local de Santé 2023-2028.....	16
Maisons de santé pluridisciplinaires de Florac et Meyrueis	17
Aire d'accueil des gens du voyage de Florac	17
Espaces France Services de Florac et Meyrueis.....	18

Culture

Culture.....	19
--------------	----

Cadre de vie, Attractivité, Développement, Ressources et Économie

Développement économique : Projets structurants.....	20
Développement économique : Aides à l'immobilier d'entreprises	21
Moyens Généraux.....	21

Eau & Assainissement

Eau et Assainissement.....	22
----------------------------	----

CONTACT :

Communauté de communes Gorges Causses Cévennes
22 rue Justin Gruat - 48400 FLORAC-TROIS-RIVIÈRES

04.66.44.03.92 - contact@ccgcc48.fr

www.gorgescaussescevennes.fr

La Communauté de communes

de communes

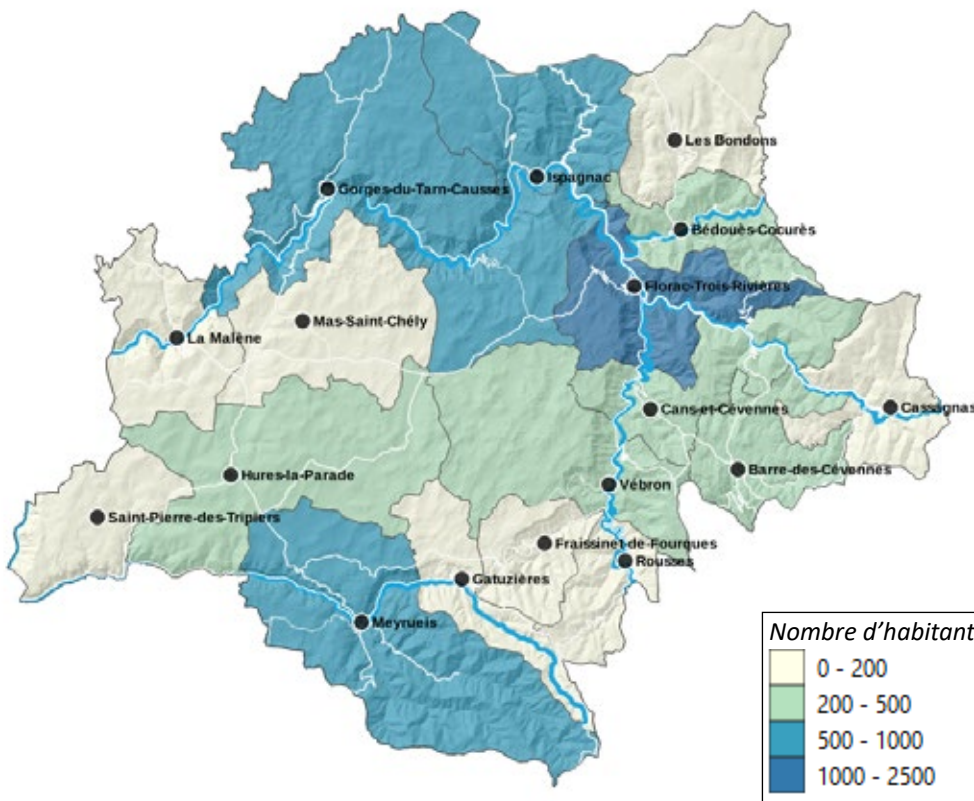
Le territoire

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes compte 17 communes-membres, dont 4 communes nouvelles regroupant au total 9 communes. Elle couvre 907 km², ce qui en fait l'intercommunalité la plus vaste de Lozère. Elle ne se classe, cependant, qu'au 5^{ème} rang démographique départemental, avec 7.220 habitants et est marquée par une hyper ruralité (moins de 10 habitants au km²).

Elle est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des anciennes communautés de communes Gorges du Tarn Grands Causses, Vallée de la Jonte et Florac-Sud Lozère, selon les dispositions de la Loi NOTRe.

Ses paysages de grande notoriété (2^{ème} plus grand ensemble karstique d'Europe), ses gorges vertigineuses et accessibles sur 80 km, des sites de renommée mondiale pour l'escalade et la spéléologie et ses nombreux villages et monuments authentiques en font une destination historique du tourisme d'aventure depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Il en résulte une fréquentation touristique annuelle, sur le périmètre du Grand Site «Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses», estimée à 2.400.000 présences en journée, principale activité économique, avec une capacité d'hébergement de 13.000 lits marchands.

Sa biodiversité d'une richesse exceptionnelle et la qualité de ses paysages caractéristiques de l'agropastoralisme méditerranéen en font également un territoire d'exception reconnu, classé et labellisé (bien «Causses et Cévennes» inscrit au patrimoine mondial, Parc national des Cévennes, réserve de biosphère, Réserve internationale de ciel étoilé, sites Natura 2000, Grand Site de France, Grand Site Occitanie).



7 220
habitants

Territoire
de
907 km²

17
communes-
membres

Les compétences communautaires

La Communauté de communes exerce ses compétences selon l'intérêt communautaire défini au sein de chacun d'elles.

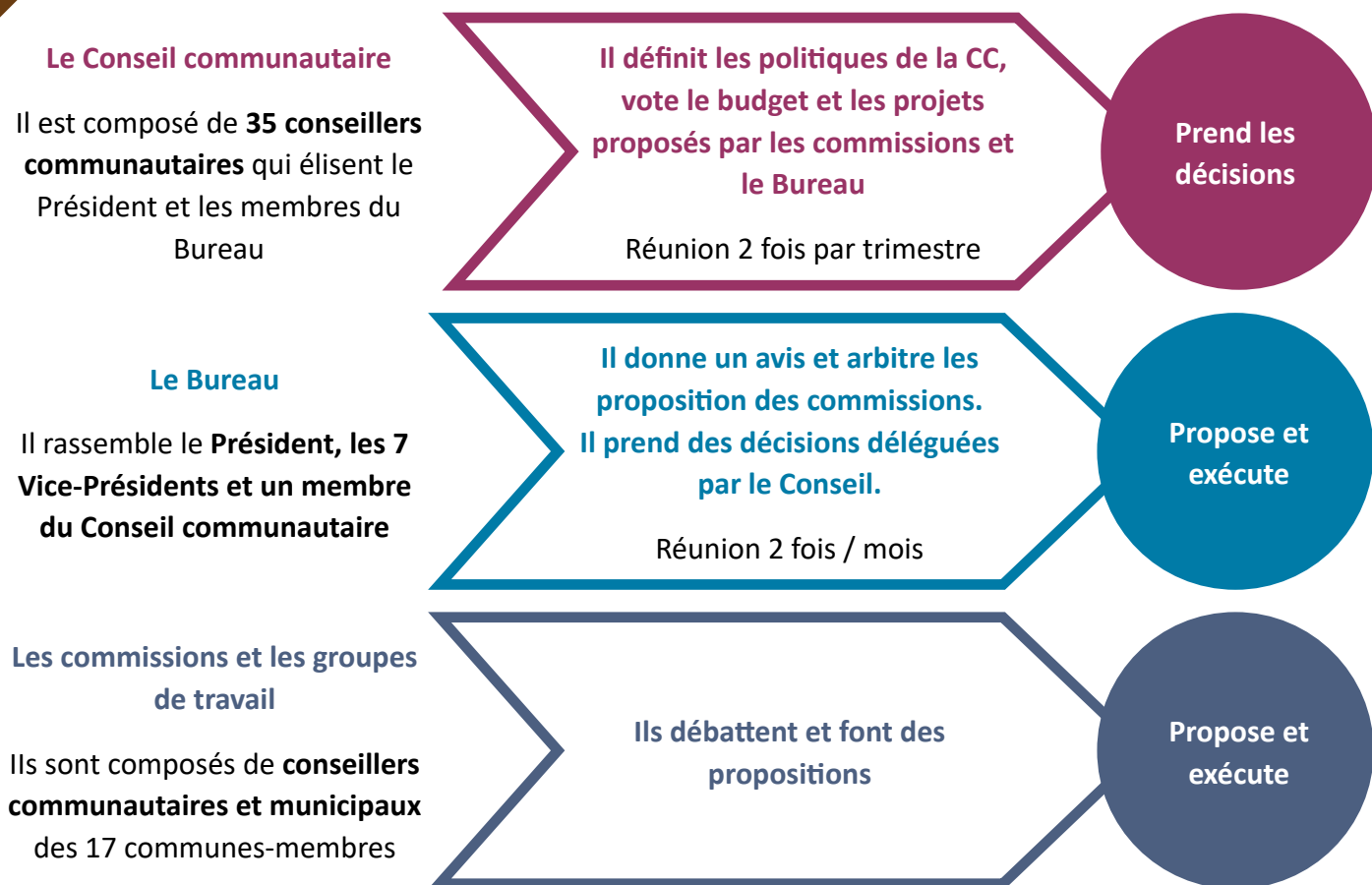
Les compétences obligatoires



Les compétences supplémentaires



La gouvernance



Les commissions thématiques

- Ressources humaines
- Finances
- Solidarités territoriales
- Tourisme durable & sports de pleine nature
- Communication
- Animation du territoire et évènementiels en lien avec le tissu associatif
- Moyens & patrimoine
- Culture
- Travaux structurants
- Économie, Développement, Attractivité
- Conseil d'exploitation de l'Eau et l'Assainissement
- Comités de Pilotage Natura 2000
- Comité de Pilotage et Conférence des Présidents - Grand Site de France en projet

En 2023

9 Conseils communautaires réunis

193 délibérations prises

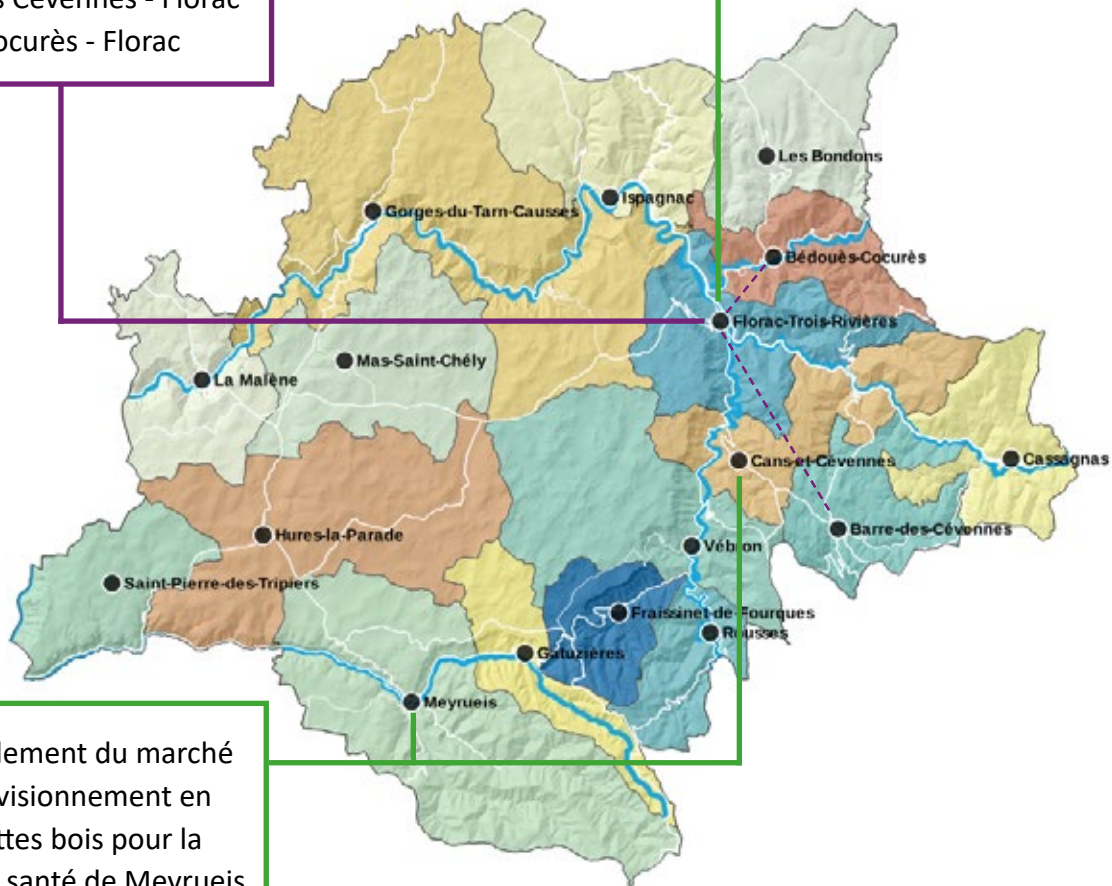
1 arrêté du Président, 8 décisions du Président et 13 décisions du Bureau adoptés



Les principales actions, réalisations et marchés publics

Marché de services pour le transport à la demande sur 2 circuits :
Barre des Cévennes - Florac
et Cocurès - Florac

Début des travaux pour la création des nouveaux locaux communautaires



Renouvellement du marché d'approvisionnement en plaquettes bois pour la Maison de santé de Meyrueis et les logements de Saint Laurent de Trèves, pour une durée de 4 ans

Sur l'ensemble du territoire communautaire :

Renouvellement du marché d'intervention d'urgence pendant les week-ends pour le service eau et assainissement, pour une durée de 3 ans

Marché de services pour l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire communautaire

Points forts en 2023 :

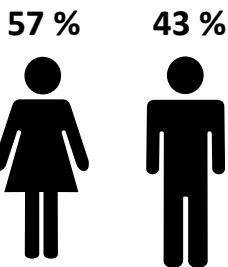
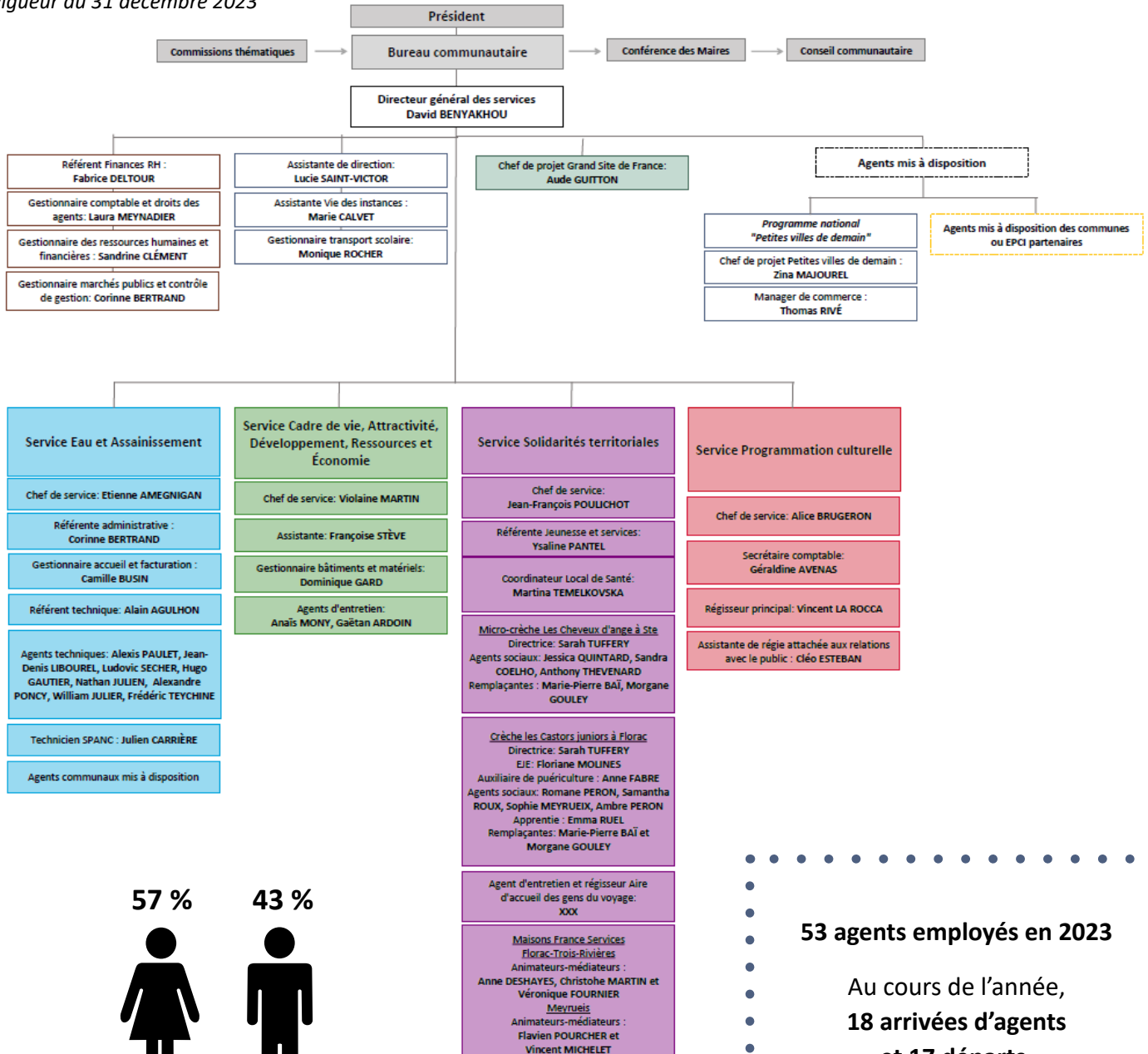
- Propositions issues de la réflexion sur le reversement de la Taxe d'Aménagement
- Travaux de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
- Contrôle interne de gestion sur les 2 ALSH : Florac et Quézac
- Contrôle interne de gestion sur l'Agence d'Attractivité Touristique



Direction Générale des Services

Le personnel

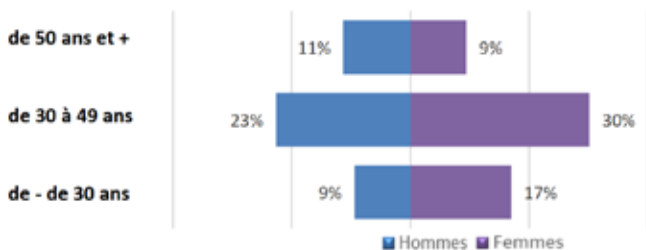
En vigueur au 31 décembre 2023



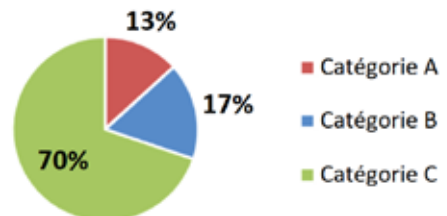
53 agents employés en 2023

Au cours de l'année, 18 arrivées d'agents et 17 départs.

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge



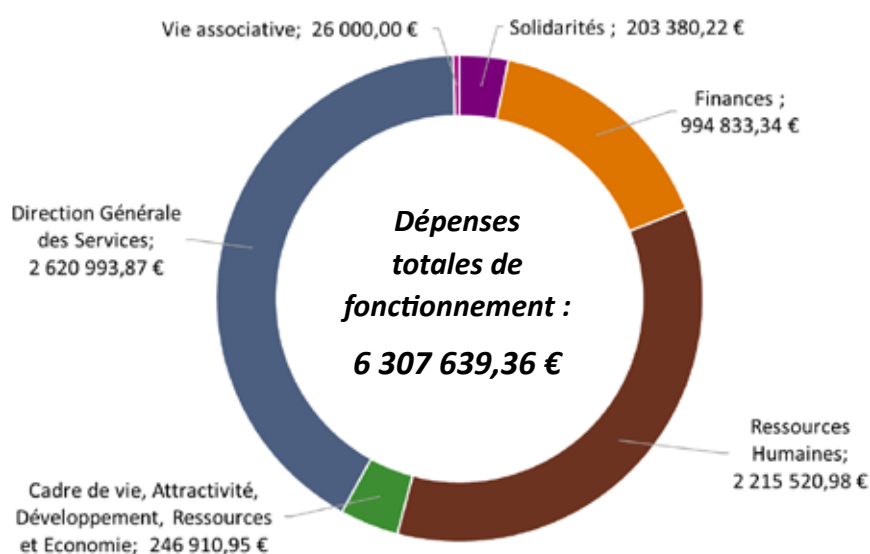
Les finances

Les orientations budgétaire 2023 étaient les suivantes :

- **Faire du bien-être des populations locales une priorité à travers l'amélioration des services publics rendus**, la mise en œuvre de projets qualitatifs (projet du Rochefort, Contrat Local de Santé, label Grand Site de France), ou l'instauration de dispositifs de solidarité (Chèques Eau...);
- **Poursuivre le soutien aux entreprises et acteurs économiques ou associatifs du territoire**, dans la limite de la capacité communautaire, en mettant en œuvre des mesures appropriées et priorisées pour leur permettre d'amortir les effets induits par les crises sur leur structure financière ;
- **Renforcer la relation de confiance et de solidarité avec les communes-membres**, notamment à travers le Pacte de gouvernance, la CLECT, le réseau des secrétaires de mairies, les maîtrises d'ouvrage déléguées, la mise à disposition de matériels mutualisés ou encore le fort soutien aux investissements exprimé dans le cadre de la gestion des compétences transférées Eau et Assainissement ;
- **Poursuivre et amplifier l'action communautaire en faveur de l'attractivité du territoire et maintenir son poids en matière d'investissement**, tout en accompagnant au mieux les transitions énergétiques, écologiques, sociétales et budgétaires..

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses réelles	Recettes réelles
Principal	6 307 639,36	6 361 350,00	1 949 708,10	1 115 915,61
Eau et Assainissement	1 295 660,95	1 803 103,04	654 858,12	441 526,82
Genette Verte	321 540,16	387 562,79	14 000,81	105 322,94
Maisons de santé	83 005,76	165 579,76	43 963,50	5 979,03
SPANC	57 004,43	52 170,00	0,00	1 868,15
DSP Eau et Assainissement	37 861,32	224 538,33	252 019,40	370 856,57
ZA cocurès	2 110,00	331 822,87	231 448,40	0,00
TOTAL	8 104 821,68	9 245 287,18	3 145 998,33	2 041 469,12

Dépenses de fonctionnement du Budget principal 2023 de la Communauté de communes par services



Effectifs de la collectivité et charges de personnels

Les charges de personnels ont évolué de 3,8 % entre 2022 et 2023, pour 51,15 Équivalents Temps Plein (ETP), dont 3,7 ETP sont mis à disposition des communes-membres.

La masse salariale totalise 2.215.520,98 € de dépenses en 2023 et représente un coût net pour le budget principal de la Communauté de communes de 1.351.117,39 €.

En 2023, la masse salariale représente 35,12 % des dépenses de fonctionnement

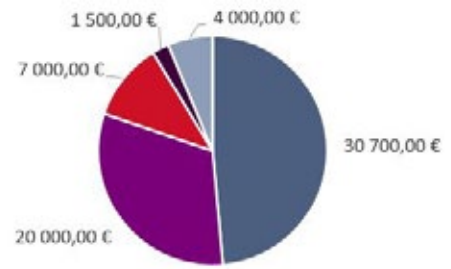


L'animation du territoire

En 2023, l'attribution des subventions communautaires représente :

- 63.200 € de subventions versées aux associations locales ;
- 53 porteurs de projets associatifs ;
- 67 projets soutenus.

Les subventions communautaires ont été versées en deux temps pour les subventions supérieures à 500 € (50% après l'attribution de la subvention, puis le solde à l'automne en fonction de la réalisation totale, partielle ou l'annulation du projet) et en totalité pour les subventions inférieures ou égales à 500 €. Des objets publicitaires (tee-shirts, casquettes, stickers et banderoles) ont également été attribués ou mis à disposition des associations demandeuses pour leurs événements.



- Animation du territoire et événementiel en lien avec le tissu associatif
- Contrat Educatif Local
- Culture
- Solidarités
- Communication

Communication

Site Internet :

Fin 2023, le nouveau site Internet communautaire www.gorgescaussescevennes.fr a été mis en ligne.

Le choix des visuels et des couleurs a été fait en Commission Communication au printemps.

Tous les services communautaires ont participé à cette refonte et à la mise à jour ou la création de contenus. Le résultat donne entière satisfaction, avec 8.626 pages vues et 2.186 visiteurs sur le mois de décembre.



Gorges Causses Cévennes INFO :

Deux bulletins communautaires, distribués aux habitants par le biais des services municipaux, ont été réalisés :

- Durant l'été, sur le thème des Finances communautaires ;
- Durant l'automne, sur le thème de l'Eau et l'Assainissement.



La collecte et le traitement des déchets

La gestion des déchets ménagers est une compétence obligatoire, exercée par l'intercommunalité depuis 2017, et déléguée au SICTOM des Bassins du Haut-Tarn. Ce syndicat regroupait en 2023 l'intégralité du territoire de la Communauté de communes et la commune de Pont de Montvert-Sud Mont-Lozère. Il assure principalement la collecte et le traitement des déchets ménagers, avec tri sélectif du verre, des emballages, des papiers et des textiles à travers un réseau de points d'apport volontaire et 3 déchetteries. Le syndicat réalise également des actions de prévention, par le biais du compostage auprès des habitants et des professionnels, ainsi que de la sensibilisation (au plus près) de la population. Un important travail juridique et financier a été initié en 2023, en vue de transformer ce syndicat et d'englober à compter du 1^{er} janvier 2024 l'ensemble des communes des deux communautés de communes du Sud Lozère (Gorges Causses Cévennes et Cévennes au Mont Lozère). Les votes favorables des collectivités concernées sont intervenus fin 2023.

Taxe Ordures ménagères perçue par la CCGCC et reversée au SICTOM
1.195.358,88 €
 (+ 5,62 % par rapport à 2023)

Programme national «Petites villes de demain»



Le programme Petites villes de demain, lancé le 1er octobre 2020 par le ministère chargé de la Cohésion des territoires et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, permet aux communes de moins de 20.000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de revitalisation. Ce programme vise à renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs, et le maillage territorial en permettant aux communes de répondre aux enjeux d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement des services et des activités et de valorisation du patrimoine bâti et paysager. Sur le territoire de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, quatre communes en sont lauréates, Florac-Trois-Rivières, Gorges du Tarn Causses, Ispagnac et Meyrueis. Elles bénéficient à ce titre de l'accompagnement en ingénierie de la cheffe de projet communautaire mutualisée et mise à disposition.

L'année 2023 marque l'entrée dans la phase de mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions défini dans la Convention cadre, valant Opération de Revitalisation du Territoire, signée par les quatre communes lauréates, l'intercommunalité ainsi que par tous les partenaires associés au programme. Plusieurs projets identifiés comme prioritaires ont ainsi pu avancer tout au long de l'année et passer du stade d'idée au stade d'étude ou de maîtrise d'œuvre engagée. Il s'agit notamment de projets de rénovation énergétique de logements ou de bâtiments publics. Certaines actions sont arrivées à leur terme (par ex. l'accompagnement en formation-développement ADEFPAT pour le projet du Château de Roquedols à Meyrueis), quand de nouvelles ont été intégrées au plan d'actions, telles que des études d'opportunités sur le devenir de sites patrimoniaux, la rénovation d'une école ou l'installation de panneaux photovoltaïques. Cette première année de « concrétisation » confirme l'importance de la dimension partenariale dans la vie des projets de territoire. La mise en réseau d'acteurs et partenaires locaux et nationaux facilitée par le programme est un vecteur essentiel de réussite. Le Comité de Pilotage annuel, qui s'est tenu en décembre 2023, a validé l'actualisation du plan d'actions.

La gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondations

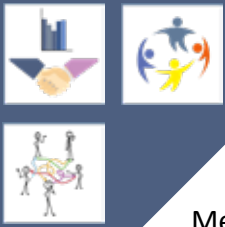
La compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire depuis 2018.

La Communauté de communes appartient en quasi-totalité au bassin versant Tarn-Amont, mais certaines portions infimes du territoire drainent cependant des cours d'eau, qui s'écoulent vers le Lot (Les Bondons, Ispagnac et Gorges du Tarn Causses) ou vers les Gardons (Barre des Cévennes). C'est pourquoi, l'intercommunalité adhère à 3 Syndicats mixtes de bassin versant : Tarn Amont, Lot Amont et des Gardons, auxquels elle a délégué les compétences GEMAPI et plusieurs compétences optionnelles complémentaires liées au grand cycle de l'eau. La compétence GEMAPI est pour partie financée par la taxe dite GEMAPI, une taxe additionnelle aux taxes foncières et aux cotisations foncières des entreprises.

Ces syndicats ont vocation à entreprendre les études préalables et les travaux nécessaires à la renaturation, la restauration, l'entretien des cours d'eau, ainsi qu'à la protection et à la conservation des eaux souterraines liées aux cours d'eau, permettant d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

En 2023,

- Montant de la taxe GEMAPI voté et perçu : **38.300,00 €**
- Participation aux Syndicats mixtes de bassins versants : **43.626,36 €**
- Participation hors GEMAPI (fonctionnement général, animations, missions) : **16.770,58 €**



Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses

Le site classé « Gorges du Tarn et de la Jonte » a été protégé par décret ministériel le 29 mars 2002. Il couvre 20.171 hectares (du fond des gorges au rebord des causses, d'Ispagnac et Meyrueis en amont, jusqu'au Rozier à la confluence des deux rivières, Tarn et Jonte) et constitue le cœur patrimonial du Grand Site.

La démarche Grand Site de France est proposée par l'État aux collectivités locales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés bénéficiant d'une forte notoriété pour leur paysage exceptionnel et soumis à une forte fréquentation. Afin de préserver le site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte, un projet de territoire, l'Opération Grand Site (OGS), est conduit depuis 2004, sur un périmètre élargi à 84.500 hectares autour du site classé (14 communes sur deux départements : la Lozère et l'Aveyron).

Depuis 2019, cette OGS est conduite dans le cadre d'une convention qui s'appuie sur une gouvernance partagée entre les communautés de communes Millau Grands Causses, Aubrac Lot Causses Tarn et Gorges Causses Cévennes ; cette dernière étant chef-de-file de la démarche.

Le projet de candidature officielle au label Grand Site de France a été construit avec le territoire au cours des années 2022 et 2023, avec des étapes de bilan sous forme d'ateliers ou de séminaire, permettant d'affiner les orientations du programme d'actions pour les années à venir.

Candidature au label Grand Site de France

Validé par le Comité de pilotage du Grand Site le 14 février 2023, le projet de candidature au label a été officiellement déposé le 17 mars 2023. Après présentation pour avis en commissions départementales de la Nature, des Paysages et des Sites en Aveyron (28 avril 2023) et en Lozère (20 juin 2023), il a fait l'objet d'une visite de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD, Odile Schwerer) en octobre 2023, donnant lieu à un rapport.

Soutenu par une délégation de représentants du territoire en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) à Paris le 14 décembre 2023, le label a été attribué par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires le 21 mai 2024. Une cérémonie de remise du label a été organisée le 11 juin 2024 au Point Sublime (commune du Massegros).



Inspection générale - Octobre 2023



CSSPP - Décembre 2023

Consultation et des propositions d'orientations du Schéma d'accueil et de gestion des camping-cars et véhicules aménagés

Parmi les principaux enjeux du Grand Site de France, figure la gestion des flux touristiques, notamment la gestion et l'accueil des camping-cars et véhicules aménagés.

Initiée en 2022, cette opération s'est poursuivie en 2023 avec l'appui du cabinet Ficonseils.

L'élaboration partenariale d'un schéma d'accueil des camping-cars et des véhicules aménagés à l'échelle du Grand Site vise à trouver un équilibre entre l'accueil de cette clientèle et la préservation paysagère du site, avec la volonté de mettre en place une offre de service adaptée au territoire.

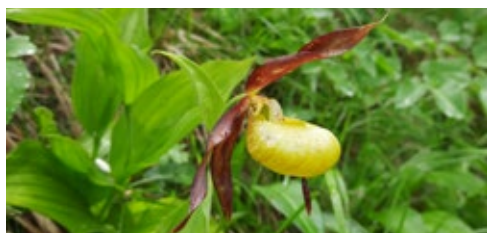
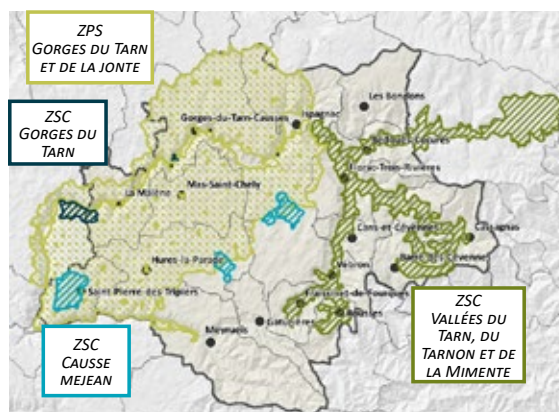
Ont été élaborés dans ce cadre, un guide à destination des porteurs de projets (collectivités et acteurs du tourisme), un plan d'actions autour de l'organisation de l'accueil et de la gestion des flux (moyens humains et financiers, priorisation des actions) et un carnet de retours d'expériences (esquisses paysagères inspirantes et recommandations).

Natura 2000

La Communauté de communes est la structure porteuse de 4 sites Natura 2000 :

- 3 sites – ZSC (Directive Habitats) : Gorges du Tarn, Causse Méjean et Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente ;
- 1 site – ZPS (Directive Oiseaux) : Gorges du Tarn et de la Jonte

L'association COPAGE est le prestataire pour l'animation et la gestion des 4 sites depuis le 1^{er} juin 2021.



Dotation communale Natura 2000

En 2023, 7 communes ont bénéficié pour la 1^{ère} fois, d'une dotation « minimum » de 3 000 € au titre de la Dotation globale de fonctionnement – Aménités rurales – allouée par l'État.

Entre 2022 et 2023, les dotations ont évolué en moyenne d'environ +15 %.

	2023
Les Boudons	0 €
Ispagnac	10 128 €
Gorges du Tarn Causses	17 396 €
Gatuzières	3 000 €
Mas Saint Chély	3 000 €
La Malène	3 000 €
Hures La Parade	4 275 €
Saint Pierre des Tripiers	3 000 €
Meyrueis	9 937 €
Fraissinet de Fourques	3 000 €
Rousses	3 000 €
Vébron	4 833 €
Barre des Cévennes	4 014 €
Cassagnas	3 000 €
Cans et Cévennes	4 047 €
Florac-Trois-Rivières	24 143 €
Bédouès-Cocurès	5 357 €
	105 130 €

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :

Les enjeux du Projet Agro-Environnemental et Climatique Gorges Causses et Vallées de Lozère sont :

- Le maintien et le développement des milieux ouverts par entretien mécanique et/ou pâturage afin de tendre vers une mosaïque d'habitats comprenant des espaces buissonnants, des espaces steppiques et des espaces arborés ;
- Le maintien du réseau bocager avec un entretien adapté.

Sur l'ensemble du Programme territorial (PAEC), 22 contrats ont été réalisés en 2022. L'enveloppe a été consommée à 64 %, soit 888.408,84 €. Il est rappelé que les contrats sont limités à 6.000 € avec la transparence des GAEC, limité à 2,5 parts.



Transfert à la Région

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence Natura 2000 a été transférée de l'État aux Régions. Dans le cadre de ce transfert, une compensation financière a été définie au prorata de la part de l'Europe.

Les sites Natura 2000 marins et les évaluations d'incidence demeurent des compétences de l'État. L'animation et la gestion des sites Natura 2000 est financée à 80 % par l'Europe et 20 % par la Région, avec une politique de maintien des emplois Natura 2000.



Solidarités Territoriales

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

La structure multi-accueil «Les castors Juniors», à Florac-Trois-Rivières, et la micro-crèche «Les cheveux d'ange», à Sainte-Enimie, sont gérées par la Communauté de communes et assurent pendant la journée un accueil collectif, régulier et occasionnel, d'enfants de 2 mois et demi à 5 ans révolus.

Structure multi-accueil «Les castors Juniors»	Micro-crèche «Les cheveux d'ange»
Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00, exceptée lors des périodes de fermeture	La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, exceptée lors des périodes de fermeture
Sa capacité d'accueil est de 20 places	Sa capacité d'accueil est de 9 places
7 agents dont la direction, 1 apprentie et 1 roulante	4 agents dont la direction et 1 roulante
45 enfants accueillis (19 accueils réguliers et 26 accueils occasionnels)	15 enfants accueillis (4 accueils réguliers contre 11 accueils occasionnels)



Maisons des Assistantes Maternelles (MAM)

Deux maisons d'assistantes maternelles sont présentes sur la Communauté de communes :



MAM COCCIN'AILES ET PAPILLONS à Meyrueis :
 composée de **4 assistantes maternelles** ;
34 enfants accueillis en 2022
 (capacité maximale de 12 enfants)
 20 700 heures de garde

Temps forts en 2023 :

- Fête de la MAM en Juillet 2023 ;
- Visite d'une ferme sur le Causse en Août 2023 ;
- Spectacle de Noël avec intervention d'une conteuse .



MAM'RY POPPINS,
à Ispagnac :
 composée de **2 assistantes maternelles** ;
18 enfants accueillis en 2022 (capacité maximale de 8 enfants)

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le Foyer Rural de Florac gère l'ALSH à Florac-Trois-Rivières et le Foyer Rural « Les P'tits Cailloux » (multi sites) gère deux ALSH (Ispagnac et Sainte Enimie). Les trois ALSH proposent des activités sur des temps périscolaires, extra-scolaires et sur les vacances scolaires pour les enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans révolus.

Foyer rural de Florac : ALSH de Florac

Thèmes de l'année :

- Vacances d'hiver : les monstres font leur cinéma ;
- Vacances de Pâques : Un visiteur... venu d'ailleurs ;
- Vacances d'été : Merveilleuses découvertes, Légendes du roi Arthur, Féé toi plaisir, le Dragon aux oeufs d'or, Devenez légendaires
- Vacances de Toussaint : Les soupers vacances
- Les mercredis : Les monstres de poches, De l'infiniment grand..., Les légendes locales, Le Foyer fait son cinéma, Lézards de la scène

Temps forts de l'année 2023 :

- Participation à la fête de la Soupe (Soupe publique et distribution sur l'Esplanade avec un mini-char)
- Création d'un court métrage avec la nouvelle dimension durant les vacances d'hiver
- Co-construction de la journée Eco-Centre de Loisirs à Langlade, qui a réuni 5 ALSH du département (Langlade, Vialas, Villefort, St Enimie et Florac)
- Création d'un reportage sonore durant les vacances d'été avec le Collectif Après l'averse

Foyer rural «Les p'tits cailloux» : ALSH de Sainte-Enimie, Ispagnac

Thèmes de l'année :

Vacances	ALSH Sainte-Enimie	ALSH Ispagnac
Février		Les p'tits cailloux font leur cinéma
Pâques	Enquêteurs de la nature	Jeux de société Grandeur nature
Eté	Multi-activités	Multi-activités
Toussaint		La nature en Automne
Mercredis	Silence on tourne, les p'tits cailloux mènent l'enquête, Flower power, la fête foraine des p'tits cailloux, le fort des p'tits cailloux	

Temps forts de l'année 2023 :

- Diminution du nombre d'activités payantes pour réduire les coûts financiers et favoriser les activités gratuites
- Diminution également du nombre d'intervenants, en privilégiant les bénévoles et les interventions subventionnées.
- Nouvelle tarification aux familles : en répercutant aux familles le coût, à moindre frais, des intervenants et des sorties.

	Florac	Sainte-Enimie	Ispagnac
Nombre de jours d'ouverture annuels	88	66	43
Nombre total de journées enfants	2.575 (+20,04 %)	919,5 (+42,16 %)	1.030,5 (+8,65 %)
Moyenne d'enfants par jour	26	13,9	24

Le Transport à la Demande



Le nouveau service de Transport a été mis en place au 1^{er} Septembre 2023 et est assuré par la SARL CEVENNES TRANSPORTS, dans le cadre d'un marché public.

Initialement, 4 lignes étaient prévues, mais seulement 2 lignes ont été mises en œuvre (marché infructueux) :

- Barre des Cévennes – Saint Laurent de Trèves – Florac (les jeudis) ;
- La Vernède – Cocurès – Bédouès – Florac (les mardis et jeudis).



Contrat Local de Santé 2023-2028

Le Contrat Local de Santé (CLS) a été signé en septembre 2023 avec l'Agence régionale de santé Occitanie sur le territoire de la Communauté de communes. Le CLS est un dispositif destiné à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. C'est également un outil de territorialisation des politiques de santé publique. Il s'appuie sur un diagnostic local de santé pour proposer un programme d'actions cohérent avec les besoins de la population du territoire. Le CLS Gorges Causses Cévennes 2023-2028 s'articule autour de 4 grands axes : accès à la santé et mobilité, santé mentale, santé environnementale, alimentation et activités physiques.

Le CLS, en quelques chiffres :

- 11 actions menées en 2023 sur les 4 axes du CLS
- Une dizaine de partenaires mobilisée sur l'ensemble des actions
- Plus de 650 personnes sensibilisées



Campagne « Bon été, bons réflexes » : organisée en partenariat avec l'ARS Occitanie, la campagne « Bon été, bons réflexes » sensibilise aux bons réflexes de prévention santé grâce à différents ateliers ludiques à destination de tous : prévention solaire, sécurité de la baignade, moustiques tiges/tiques, consommation excessive de sucre et sport-santé.

80 personnes sensibilisées.

Semaines d'information en santé mentale 2023 (du 9 au 22 octobre) :

- » **Exposition « Ma santé mentale, c'est important »** pour sensibiliser et attirer l'attention du grand public sur la thématique de la santé mentale : square Paul Maury - Florac.
- » **Soirée « Psychiatrie et rétablissement »** organisée en partenariat avec l'UNAFAM le 29/09/23 : projection de 2 films sur la bipolarité + débat, présentation de l'UNAFAM et du CLS. **80 personnes participantes.**
- » **Conférence « De la pensée à l'état d'angoisse »**, pour explorer les sujets autour de l'anxiété et des crises d'angoisse, les causes et les solutions : **20 personnes participantes.**



Journée Prévention au Collège bi-site de Florac et Sainte-Enimie, organisée en partenariat avec la Fédération de cardiologie et l'infirmière scolaire du collège des 3 vallées. Cette journée a permis de sensibiliser toutes les classes du collège sur différentes thématiques santé : alimentation et activité physique, prévention tabac, gestion du stress, initiation aux gestes qui sauvent, prévention routière, bien-être, anatomie et physiologie du cœur.

304 élèves sensibilisés.

Maisons de santé pluridisciplinaires de Florac et Meyrueis

La maison de santé pluridisciplinaire de Florac accueille :

- 5 médecins généralistes
- 1 sage-femme
- 7 infirmier(e)s
- 1 podologue
- 1 kinésithérapeute
- 1 ostéopathe
- 1 audioprothésiste
- 1 diététicienne nutritionniste.

La maison de santé pluridisciplinaire de Meyrueis accueille :

- 3 médecins
- 1 sage-femme
- 4 infirmier(e)s
- 1 kinésithérapeute
- 1 ostéopathe
- 1 orthophoniste
- 1 ophtalmologue
- 1 audioprothésiste
- 1 chirurgien-dentiste
- 1 psychomotricienne
- 1 naturopathe



Faits marquants en 2023

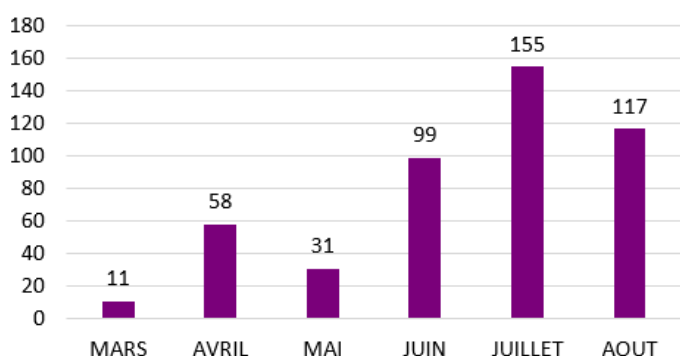
- Démarches de recherche de médecins généralistes sur le bassin de vie de Florac et de Meyrueis
- Mise en place du Contrat Local de Santé
- Départ à la retraite pour un médecin généraliste sur la Maison de santé de Florac fin 2023
- Augmentation du loyer F2 à Meyrueis : de 20€ à 25€/nuitée

Aire d'accueil des gens du voyage de Florac

L'aire d'accueil des gens du voyage est ouverte du 1^{er} avril au 30 septembre inclus. Elle offre :

- 5 emplacements, soit 10 places ;
- 2 blocs sanitaires (2 douches et 4 sanitaires).

Nombre de nuitée en 2023



Temps forts en 2024 :

- Demande de report de subvention «Plan de relance 2022-2023» : accordée pour réaliser la réfection de 5 blocs sanitaires individuels, dont 1 avec un accès PMR.
- Demande de financement supplémentaire pour débiter les travaux de réfection des blocs sanitaires.



2023, en quelques chiffres :

- » 11 familles accueillies
- » 1.830 € de recettes (Régie recettes)
- » 7.942,21 € de subvention



Espaces France Services de Florac et Meyrueis

Tel un guichet unique, l'espace France services permet à chacun, chacune, d'être accueilli(e) pour effectuer ses démarches du quotidien sur des thématiques larges comme l'emploi, la formation, le social, la santé, la mobilité, le logement, l'accès au droit.

Les deux espaces France Services de Florac-Trois-Rivières et Meyrueis couvrent l'ensemble des 17 communes de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes.



Différents services sont proposés :

- un accès aux services publics : orientation, accompagnement, accès au numérique
- des RDV avec des partenaires locaux lors de permanences avec des structures spécialisées
- un espace de télétravail
- un point d'appui à la vie associative

Forum des associations à Florac et à Meyrueis en septembre 2023

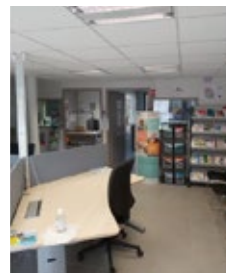
L'Espace France Services de Meyrueis est ouvert du lundi au vendredi tous les matins et jeudi après-midi.

Les usagers sont originaires des communes suivantes :

- Meyrueis
- Hures la Parade
- Gatuzières
- Communes hors Communauté de communes

4 partenaires tiennent des permanences au sein des locaux de France services de Meyrueis :

- ADMR
- Mission Locale
- Lozère Energie
- Maison des Solidarités



2.733 accompagnements à France services de Meyrueis en 2023, soit + 86,3 %



L'Espace France Services de Florac-Trois-Rivières est ouvert du lundi au vendredi toute la journée.

Les usagers proviennent des communes suivantes :

- Florac
- Ispagnac
- Vébron
- Meyrueis
- Cassagnas
- Rousses
- Bedoues – Cocurès
- Barre des Cévennes
- Cans et Cévennes
- Gorges du Tarn Causses
- Les Bondons
- Fraissinet de Fourques

6.638 accompagnements à France Services de Florac-Trois-Rivières en 2023, soit - 1,96 %

23 partenaires tiennent des permanences au sein des locaux de France services de Florac-Trois-Rivières :

- Secours populaire
- Mission Locale
- AIPPH
- AAF
- AIRDIE
- SPIP
- Oc'teha
- CAUE
- Lozère Energie
- CDAD
- Défenseur des droits
- France victimes
- CCI
- ADIL
- Mine de Talents
- CIDFF
- ALODEAR
- DELTA
- UDAF
- Espace Jeunes 48
- Agence Mobilité
- Conciliateur
- CMA
- CIBC



Culture

En 2023, la Genette Verte a battu son plein avec 34 représentations. Des propositions artistiques variées, s'adressant à tous les publics dès 6 mois, ont attiré des spectateurs du territoire de la Communauté de communes et au-delà.

L'année a été marquée par la signature pour 4 ans d'une **Convention Généralisée de l'Action Artistique et Culturelle** avec la DRAC Occitanie et l'Education nationale. Cette convention représente une reconnaissance du travail déjà mené et un soutien financier complémentaire afin de développer de nouvelles actions, en particulier en faveur de l'enfance et la jeunesse.

L'année 2023, en quelques chiffres :

- ◆ 17 spectacles, dont 4 hors les murs
- ◆ 34 représentations, dont 16 scolaires
- ◆ 3.852 spectateurs accueillis, dont 2066 élèves
- ◆ 73% de taux de remplissage
- ◆ 7 ateliers tout public en lien avec les spectacles réunissant 49 participants

Première programmation hors les murs à Cans et Cévennes avec proposition de se rendre à St Julien d'Arpaon à pied ou à vélo depuis Florac-Trois-Rivières par la voie verte en partenariat avec le Contrat Local de Santé.



Au café des nonchalants - Cie Circographie - Cans et Cévennes - 08.10.23

Soutien à la Compagnie Faux Mouvement pour la création du spectacle « Pierre, le loup et moi... » dont la première a eu lieu à la Genette Verte. Interventions des artistes au sein des écoles du territoire pour un projet chorégraphique et musical qui aboutira en 2024.



Sortie de résidence Pierre, le loup et moi et échange entre la chorégraphe et les élèves - 20.10.23

Partenariat avec la Fédération Départementale des Foyers ruraux pour le co-accueil de la clôture du Festival Contes et Rencontres.



Atelier scolaire Une journée à Takaledougou - 12.10.23

Cadre de vie, Attractivité, Développement, Ressources et Économie

Développement économique : Projets structurants

Une des principales compétences obligatoires de la Communauté de communes est la compétence en matière d'immobilier d'entreprises, mais aussi de création et gestion de zones d'activités.

Création de nouveaux locaux communautaires

Les travaux ont débuté en janvier par le désamiantage du bâtiment, s'en sont suivis les travaux de démolition jusqu'à l'été.

Les travaux se sont poursuivis par :

- la pose de la toiture,
- la construction de l'extension,
- la pose des menuiseries extérieures,
- le début de la pose des cloisons avec aussi l'arrivée des électriciens et plombiers-chauffagistes sur le chantier,
- la pose de l'ascenseur.

Malgré une prise de retard en début de chantier due notamment à l'impossibilité de travailler à la fois sur le mur de soutènement arrière et sur les fouilles de l'extension, les travaux ont bien avancé durant cette année avec pour objectif de livrer le bâtiment pour le mois de septembre 2024.

Dépenses réalisées	1.263723,77 €
Recettes réalisées	562.350,00 €
<i>Subvention acquises courant 2023</i>	
» Fonds Chaleur (ADEME/Région)....	83.934,00 €
» Région	100.000,00 €
» Fonds Vert	314.500,00 €
» Département complément	50.000,00 €
<i>(auxquels s'ajoutent les 450.000,00 € déjà attribués)</i>	



Développement économique : Aides à l'immobilier d'entreprises

En 2023, le solde de leur subvention a été versé à deux entreprises :

- **22.358 €** pour Les Brasseurs de la Jonte
- **7.847 €** pour la SARL Montmirat



Et une structure a obtenu un acompte :

- **7.363 €** pour TAKH



Moyens Généraux

Le service gère le fonctionnement et l'entretien des bâtiments et équipements (12 logements, 2 maisons de santé, 2 crèches, stade...).

En 2023, le travail de remise à neuf de nos logements s'est poursuivi au grè des départs de nos locataires. Ainsi à Saint Laurent de Trèves, 3 logements ont été entièrement repeints par notre agent technique, et sur 2 d'entre eux, les sols des séjours ont été changés. Il a aussi amélioré l'accès à l'atelier avec l'aide des agents techniques de la commune de Cans et Cévennes. Dès leur remise à neuf, ces logements ont été à nouveau occupés.



**Coût du travail en régie
sur les bâtiments :
20 101 €**



Le service est bien sûr fortement impacté par les hausses des coûts de l'énergie (électricité, gaz, plaquettes bois, carburant) soit 20.264 € de plus (Budgets principal et annexe Maisons de santé) par rapport à 2022.

Hausse de l'énergie :

- Budget principal : + 10.641,32 €
- Budget annexe Maisons de Santé : + 9.622,10 €

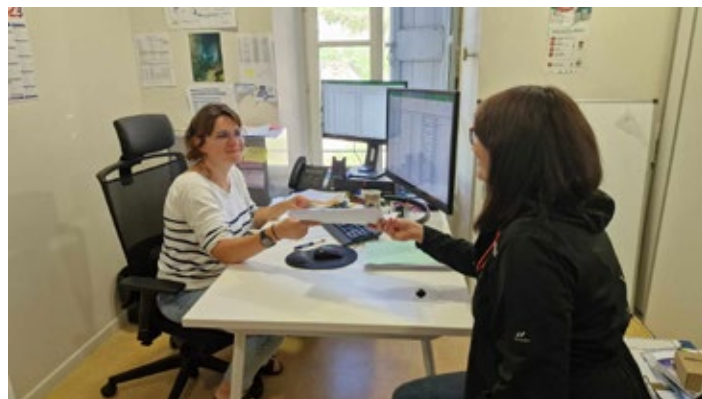


Eau & Assainissement

Politique Sociale et Economique de l'Eau

La sécheresse 2022 a montré la grande fragilité de la ressource en eau sur le territoire. Ainsi, les projections de l'impact du changement climatique contraignent à revoir le rapport à l'eau potable et à adopter des comportements plus économes.

Parallèlement à cela, depuis plusieurs années, de nombreux usagers sollicitaient le service et les élus communautaires concernant l'augmentation des tarifs et souhaitaient mensualiser les factures.



C'est dans cette dynamique que la Communauté de communes a initié sa politique sociale et économique de l'eau. Celle-ci s'est positionnée sur trois axes :

- 💧 **Mettre en œuvre l'échelonnement des factures d'eau potable et d'assainissement** : Opérationnelle pour la facturation 2023, la mise en place des prélèvements automatiques bimestriels a nécessité un travail très important des agents administratifs du service eau et assainissement mais qui a porté ses fruits avec près d'un tiers des usagers qui ont adhéré à ce nouveau mode de paiement.
- 💧 **Proposer, à tarif réduit, l'équipement d'appareils hydro-économiques** : En partenariat avec l'agence de l'eau Adour Garonne cette opération a pour objectif d'accompagner les habitants dans la réduction de leur consommation, par une subvention pour équiper les points d'eau de leur logement avec des dispositifs hydro-économiques. Cette opération proposée à l'ensemble des administrés de la CCGCC n'a pas eu l'écho souhaité mais a été reconduite pour 2024.
- 💧 **Aider financièrement et accompagner les usagers en difficulté pour le recouvrement de leurs factures d'eau et d'assainissement** : En partenariat avec l'UDAF, cette opération a pour objectif de renforcer la prévention des difficultés financières et d'améliorer l'orientation des personnes qui y sont confrontées. Cette action vise également à favoriser la prise de conscience de la rareté de la ressource eau et d'une consommation économique.



Recherche de fuite



Traitement UV la Valette

Travaux lancés et réalisés

Etude d'intérêt de l'abreuvement par les eaux de toiture du bétail du Causse Méjean pour réduire les tensions sur la ressource

La ressource en eau potable du Causse Méjean est très soumise aux fluctuations de pluviométrie sur le Mont Aigoual. Ainsi régulièrement, la distribution en eau potable est en tension. Sachant que près de la moitié de la consommation annuelle est liée à l'activité agricole et que cette eau est principalement utilisée pour l'abreuvement du bétail, en 2022, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes a lancé une étude avec la Chambre d'agriculture de la Lozère pour définir l'opportunité de mettre en place des récupérateurs d'eaux de pluie sur les exploitations agricoles.

En juillet 2023, la Chambre d'agriculture a présenté les résultats de cette étude et, forte est de constater le grand intérêt d'une telle opération. Toutefois, un tel projet n'a d'intérêt que s'il est réalisé de manière élargie sur le Causse Méjean. C'est pourquoi, en septembre 2023, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes s'est positionnée en tant que maître d'ouvrage délégué pour porter cette opération et ainsi permettre aux exploitants agricoles d'avoir un financement de 80 % pour mettre en œuvre des dispositifs individuels adaptés à chaque exploitation. Au total, c'est plus de 35 exploitations qui se sont positionnées favorablement pour installer un tel dispositif, permettant d'économiser potentiellement 25 000 m³/an.



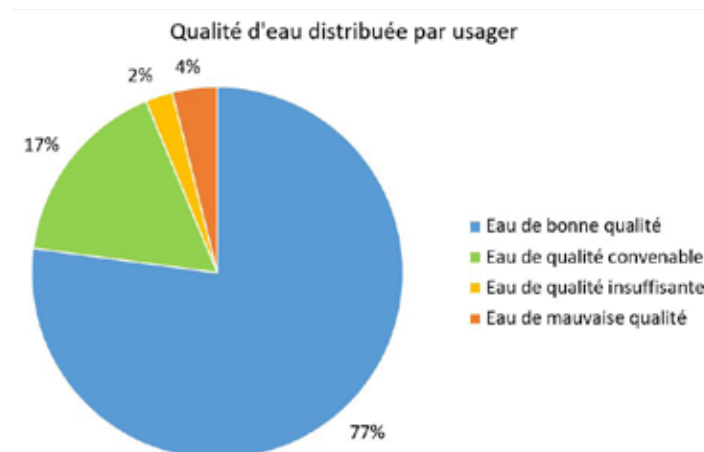
Réservoir d'Ispagnac

Amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée sur 8 UDI :

Sur les 79 unités de distribution de l'eau potable (UDI) dont le service à la charge, 19 (255 usagers concernés) ont une eau de qualité mauvaise. Les non-conformités sont, essentiellement, liées à la présence régulière de micro-organismes pathogènes malgré la protection des captages. En 2022, le conseil d'exploitation s'est saisi de cette problématique et a souhaité initier un programme de mise en place de traitement de l'eau potable sur ces secteurs.

Ainsi, une première opération concernant 8 unités de distribution a été lancée en 2023 pour un montant global de 196 532 € (200 usagers concernés). Cette opération, qui s'achèvera en 2024, permettra de réduire à 2% les usagers concernés par une mauvaise qualité de l'eau.

Dans cette dynamique, le service a également finalisé les opérations d'acquisitions foncières des captages de Gatuzières, Cans et Cévennes et Meyrueis pour un coût global de 46.000 €.





Fin des travaux de la rue du Thérond, Notre Dame et des Casernes :



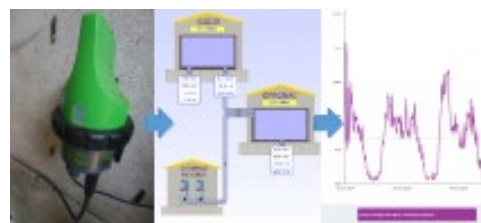
Les travaux de reprise des réseaux humides de la rue du Thérond, Notre Dame et des Casernes ont été terminés au printemps 2023. Pour rappel, l'objectif était de réduire l'infiltration et l'exfiltration dans le réseau d'assainissement collectif. Le coût global de ces travaux est de 314.100 €.

Travaux de reprise du réseau d'eau potable de Nivoliers :

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux secs sur le hameau de Nivoliers par la commune de Hures la Parade, la Communauté de communes a repris la totalité du réseau d'eau potable et en a profité pour installer des coffrets compteurs à l'extérieur des habitations félicitant ainsi la relève par les agents. Cette opération, d'un montant de 37.700€, a été réalisée entre le printemps et l'automne 2023.

Installations de télésurveillance :

Pour améliorer le suivi quotidien de la distribution de l'eau potable, le service met régulièrement en place de la télésurveillance sur ses réservoirs. En 2023, 18 nouveaux secteurs ont été équipés (les débits d'eau, le niveau du réservoir, les défauts des dispositifs de traitements) pour un montant global de 25 000 €. L'objectif est de continuer à déployer ces dispositifs pour avoir un suivi précis et être rapidement alerté en cas de défaut.



Echéance du contrat d'affermage avec Véolia sur Florac-Trois-Rivières et Bédouès-Cocurès

Sur les communes de Florac-Trois-Rivières (hors secteurs de la Salle-Prunet et du Causse Méjean) et Bédouès-Cocurès, la gestion du service est assurée par une délégation de service public, depuis les années 1980.

Les derniers contrats d'eau potable et d'assainissement collectif ont été passés par le SIVOM de Florac (dissous après le transfert de la compétence à la Communauté de communes) en 2016 avec une fin de contrat prévue en juin 2024 (durée de 8 ans).



Ils succèdent à des contrats de délégation qui avaient été signés pour la période de 1988 à 2016.

La procédure réglementaire liée au bilan de la délégation de service public et à la passation d'une nouvelle consultation requiert une durée de l'ordre de 18 mois. Les incidences de la gestion de la pénurie de la ressource en eau ont largement mobilisé le service eau et assainissement entre 2022 et 2023. C'est pourquoi, la Communauté de communes n'a pas pu mener à bien cette procédure à temps. De ce fait, en juin 2023, elle a décidé de prolonger pour une année (jusqu'en juin 2025), ces contrats de délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif avec l'accord du délégataire.